

## 1. Contexte de la création et évolutions

Depuis le début des années 90, l'organisation de l'Enseignement Supérieur a été profondément restructurée et les missions du Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) et des Universités ont été clairement définies par la loi de 1993 et ses décrets d'application.

L'ouverture de la première Université est intervenue en 1962, deux ans après l'indépendance du Cameroun et un an après la proclamation de la République Fédérale du Cameroun. Cette première Université Fédérale du Cameroun, sise à Yaoundé, n'accueillait alors qu'environ 300 étudiants. En 1977, près de 10000 étudiants sont inscrits ; la nécessité de décentralisation du système universitaire conduit en 1978 à l'ouverture de deux premiers centres universitaires, Douala et Dschang. Deux autres centres viendront ultérieurement compléter ce dispositif, N'Gaoundéré en 1982, et Buea en 1985.

Ainsi, en 1992, à la veille de la réforme, le système universitaire accueillait plus de 37000 étudiants. Malgré l'existence des centres de province, le caractère centralisateur autour de l'Université de Yaoundé restait cependant très marqué, puisque les quatre autres centres n'accueillaient guère que 1960 étudiants, ceci en partie en raison de leur sous-équipement.

En janvier 1993, est intervenue une réforme profonde de l'Enseignement Supérieur. Le décret 92/74 du 13 avril 1993 transforme les centres Universitaires en Universités à part entière. Dans le même temps, une seconde université dite Yaoundé II, est créée à Soa, aux portes de la capitale. Elle sera à vocation juridique et économique et accueillera environ 10000 étudiants, dès 1993, l'ancienne Université devenue Yaoundé I, accueillant pour sa part plus de 25000 étudiants. Le Cameroun se trouve dès lors doté de six Universités au lieu d'une. Les années suivantes verront les effectifs se rééquilibrer vers les Universités de province, la capitale n'accueille aujourd'hui guère plus d'étudiants qu'en 1992. C'est sur la base de ces six établissements que fonctionne le système universitaire actuel. A ces structures d'état, vient s'ajouter une Université privée qui voit le jour dès la rentrée universitaire 1991. L'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) est alors créée, dotant ainsi le Cameroun d'une institution à caractère unique dans toute l'Afrique Centrale.

## 2- Les missions fondamentales

Les missions du Ministère ainsi que celles des Universités ont été définies successivement par plusieurs textes de loi dont la plus récente est en date du 16/04/2001. Cette loi d'orientation de l'Enseignement Supérieur fixe, (article 1) le cadre juridique et les missions fondamentales des établissements d'enseignement supérieur. Elle permet, et c'est un élément nouveau, d'ouvrir plus largement l'enseignement supérieur aux établissements privés (articles 1,4, 22-27) et définit le cadre institutionnel de fonctionnement de ces établissements privés.

La mission fondamentale de l'Enseignement Supérieur vise, (selon l'article 6 de la loi du 16/04/2001) les objectifs suivants :

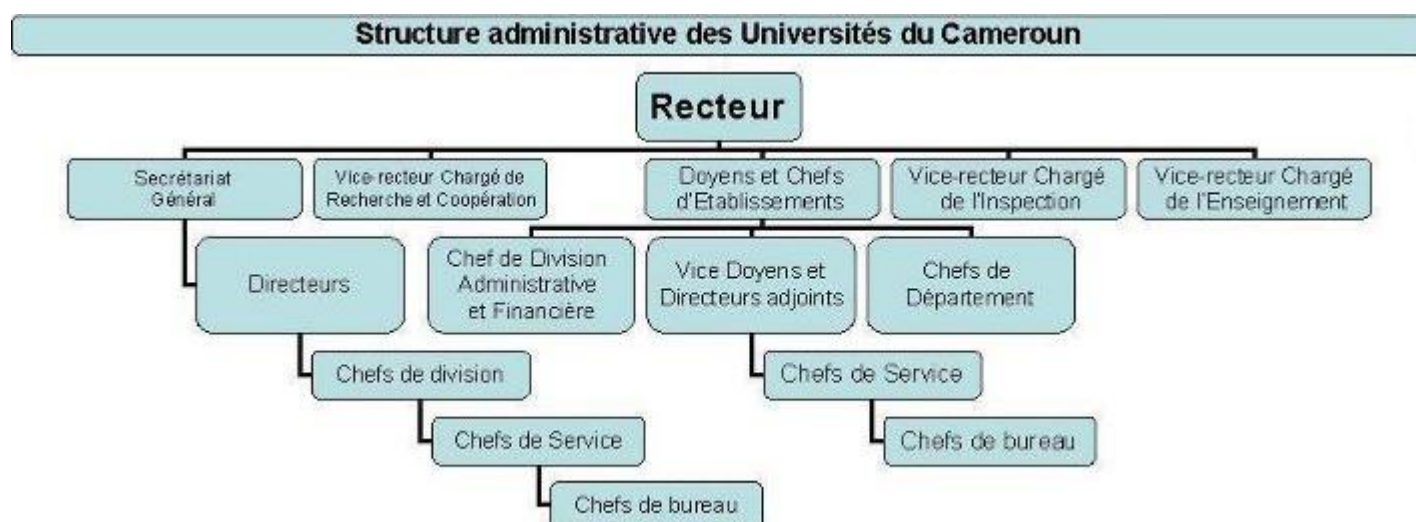
« la recherche de l'excellence dans tous les domaines de la connaissance ; la promotion de la science, de la culture et du progrès social ; la promotion sociale, avec la participation des milieux socioprofessionnels ; l'appui aux activités de développement ; la formation et le développement des cadres ; le renforcement du sens éthique et de la conscience nationale ; la promotion de la démocratie et de la culture démocratique ; la promotion du bilinguisme. »

Principaux textes réglementaires :

- Décret n° 92/74 du 13/04/1992 (création des 6 universités)
- Décret n° 99/026 du 19/01/1993 (fixant l'organisation administrative et académique)
- Loi d'Orientation n° 005 du 16/04/2001 (définit les missions, intègre les établissements privés, consacre le bilinguisme)

### 3. Structures des Universités

Les six universités d'état, nées de la restructuration de 1993, ont été dotées de statuts et de structures administratives semblables : Les Services Administratifs sont regroupés autour d'un Rectorat. Chaque Recteur est assisté de quatre Vice-Recteurs et il a autorité sur les différents établissements universitaires. Cette structure met aussi en évidence le rôle important que le Ministère de l'Enseignement a voulu donner à la Recherche dès la loi d'Orientation de 1993.



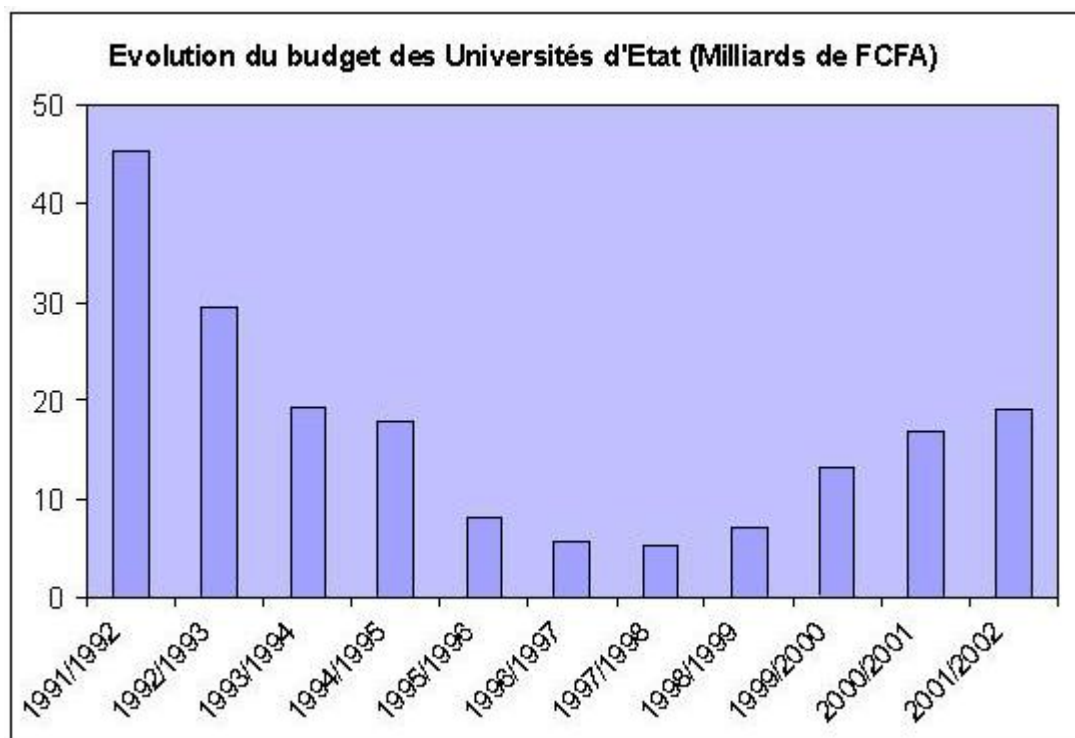
### 4. Les Etablissements sous tutelle du MINESUP

Outre les différentes facultés présentes dans chaque Université, le système universitaire comprend aussi 3 IUT, 2 écoles normales, 7 écoles d'Ingénieur ou Instituts et 4 centres spécialisés. L'Université de Buéa, située dans la province Ouest est anglophone,

l'anglais étant la langue d'environ 20% de la population, en majorité concentrée dans cette province Ouest. Le bilinguisme a officiellement été inscrit dans la loi d'Orientation du 6/04/2001. Le tableau suivant présente les établissements dont sont constituées les six Universités.

#### 4. Les Ressources financières et humaines

Au cours des décennies 80 et 90, le Cameroun subit de plein fouet la crise économique qui va secouer tous les domaines d'activité. Jusqu'en 1990, l'état camerounais avait pu assurer la croissance du budget de l'Enseignement Supérieur qui atteignait 2,1% du budget de l'état en 1990. Par la suite, le système Universitaire n'a pu être épargné ; des réductions drastiques des budgets de fonctionnement vont créer une crise profonde. Ainsi le budget du Supérieur se trouvera divisé par 8 en 5 ans. La dévaluation du franc CFA qui intervient en 1994 amplifiera encore cette crise. Il n'est pas surprenant que l'Université ne puisse plus assurer ses missions de formation et recherche, dans un contexte de démotivation des enseignants (suppression des primes, baisse dramatique des salaires). C'est donc dans ce cadre difficile qu'interviendra la loi de 1993, qui cherchera à redresser l'Enseignement Supérieur et dotera l'Université de nouvelles structures, toujours en vigueur aujourd'hui. Malgré la croissance des budgets observée à nouveau depuis 1998, les niveaux restent dramatiquement bas et ne permettent pas un fonctionnement correct de ces institutions ; de plus, l'accroissement des effectifs observé au cours des années 2000 à 2004 reste plus rapide que celui des budgets. Le budget de fonctionnement de l'Enseignement Supérieur ne représentait encore en 1999 que 0,8% du budget de l'Etat, à rapprocher des 2,1% de 1990.



# Buy Now to Create PDF without Trial Watermark!!

Ressources humaines : Le corps enseignant dépendant du MINESUP est constitué de Professeurs (PR), Maîtres de Conférence (MC), Chargés de Cours (CC) et Assistants (ASS), répartis selon le tableau suivant :

Répartition des Enseignants par grade et taux d'encadrement par Université pour l'année 2001/2002. (d'après Ann. Stat. de l'Ens. Sup. 2003)								
Université	PR	MC	CC	ASS	autres	TOTAL enseignants	TOTAL étudiants	RATIO Ens./Etud.
Buéa	9	14	51	152	-	226	6112	1/28
Douala	4	15	120	241	-	380	10786	1/27
Dschang	6	22	125	177	-	330	11291	1/35
Ngaoundéré	2	13	66	108	8	197	4695	1/36
Yaoundé I	55	133	383	199	5	775	20167	1/30
Yaoundé II	14	32	143	90	-	279	10084	1/42
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>229</b>	<b>888</b>	<b>967</b>	<b>13</b>	<b>2187</b>	<b>71091</b>	<b>1/33</b>

Les enseignants de rang magistral sont peu nombreux. Une Thèse d'État ou une Habilitation à Diriger des Recherches est nécessaire pour pouvoir postuler aux postes de rang magistral. La difficulté de préparation de ces diplômes sur place incite nombre d'enseignants à s'expatrier dans ce but, le plus souvent en France. Par ailleurs, le nombre d'enseignants ne disposant que d'un DEA est la forte majorité. Le taux d'encadrement n'est qu'une indication moyenne et peut varier fortement d'un établissement à l'autre. Au sein de Yaoundé I, il varie de 1/5 à l'ENSP ou la Faculté de Médecine, à 1/31 à la Faculté de Sciences et 1/35 à la Faculté des Arts et Lettres, pour un taux global de 1/23. Selon les facultés, ce ratio peut varier de 1/25 à 1/79.

Le taux d'encadrement élevé observé dans les 15 premières années suivant la création de l'Université du Cameroun, a notamment chuté dès l'ouverture des centres universitaires, pour atteindre son niveau le plus bas en 1992 (2,8%). Il se maintient depuis lors autour de 3%.

La situation des personnels non enseignants reste aussi un problème majeur, en particulier du fait de leur absence de statut.

## 5. Les Etablissements publics des autres Ministères

Sont cités ici les principaux établissements d'enseignement supérieur, dépendant d'autres ministères :

- ENAM (Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature) dépendant du MINEFI ;

- ENAP (Ecole Nationale d'Administration Pénitencière) sous tutelle du Ministère de l'Administration Territoriale ;
- ENAAS (Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales) ;
- EFG (Ecole de Faune de Garoua) sous tutelle du Ministère de l'Environnement et des Forêts ;
- Ecole Régionale de formation en aéronautique de Garoua ;
- Ecole des Travaux Publics ;
- ENSPT (Ecole Nationale Supérieure des Postes et des Télécommunications), sous tutelle du MINPOSTEL.

## 6. Les Etablissements privés d'Enseignement Supérieur

La part du privé dans l'Enseignement Supérieur est depuis plusieurs années en très nette croissance. De nombreux établissements privés sont reconnus par le MINESUP avec lequel ils ont signés des accords. Alors que L'UCAC (Université Catholique d'Afrique Centrale), avec environ 1400 étudiants, offre une grande diversité de formations, la majorité des Etablissements privés préparent essentiellement aux BTS, dont certains peuvent aussi être préparés au sein des IUT. Les institutions privées les mieux équipées et aux plus fortes capacités d'accueil sont situées à Douala et Yaoundé, mais elles se développent dans les villes en pleine croissance démographique (Bamenda, Bafoussam, etc.). De plus, certaines de ces institutions ont récemment mis en place des licences professionnelles. Alors que les établissements reconnus par le MINESUP accueillent plus de 7000 étudiants, on peut estimer à environ 10000, le nombre total d'étudiants inscrits dans ces établissements privés.(estimation peu précise sans donnée statistique précise).